

**ORDRE DU JOUR**

**SEANCE PUBLIQUE**

- A. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 novembre 2014.
- 1C – 1 Fabrique d'église Saint-Pie X.- Budget 2014.- Intervention communale ordinaire.- Avis.
- 1F – 1 Intégration dans le Règlement Général de Police des dispositions de l'arrêté royal du 9 mars 2014 relatif aux sanctions administratives communales pour les infractions en matière d'arrêt et de stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement.
- 2B – 1 Environnement.- Nouvelle loi communale article 234, alinéa 3.- Marchés publics.- Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
- 2C – 1 A.S.B.L. A.I.S.U.- Compte de résultats et bilan pour l'exercice 2013.
- 2C – 2 Logement.- Immeubles de logements sis chaussée d'Alseberg, 1118-1120 et rue du Château d'Or, 2 (plaine du Bourdon).- Salle polyvalente.- Règlement d'occupation.
- 3B – 1 Budget 2014.- Approbation des modifications budgétaires n°s 3 (service ordinaire) et 4 (service extraordinaire).
- 3C – 1 Création de l'A.S.B.L. Promotion du Commerce et de l'économie uccloise.- Statuts.
- 3C – 2 A.S.B.L. Promotion du Commerce et de l'économie uccloise.- Octroi d'un subside.
- 4B – 1 Marchés publics.- Prise pour information, en application de l'article 234, alinéa 3 de la nouvelle loi communale, de décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins fixant les conditions du marché.
- 4C – 1 Accueil Extrascolaire.- Rapport d'activité 2013-2014 et plan d'action 2014-2015.
- 4D – 1 Marchés publics.- Prise pour information, en application de l'article 234, alinéa 3 de la nouvelle loi communale, de décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins fixant les conditions du marché.
- 4D – 2 A.S.B.L. Service Ucclois du Troisième Age.- Budget 2015.
- 5A – 1 Plaines de jeux communales d'Uccle.- Modifications des projets pédagogiques.
- 5A – 2 Concours "je Mange donc je Suis".- Règlement.
- 6A – 1 Marchés publics.- Prise pour information, en application de l'article 234, alinéa 3 de la nouvelle loi communale, de décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins fixant les conditions du marché.
- 7A – 1 Travaux publics.- Nouvelle loi communale article 234, alinéa 3.- Marchés publics.- Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et échevins.
- 7A – 2 Avenue des Pâturins.- Accords de principe sur le déplacement du chemin vicinal n° 17 et la suppression du sentier vicinal n° 134 qui seraient nécessités par l'obtention d'un permis d'urbanisme par la société Eaglestone Management.
- 7A – 3 Complexe des Griottes.- Installation d'un terrain synthétique.- Prise d'acte de l'arrêté d'annulation des autorités de tutelle.
- 7B – 1 Police de la circulation routière.- Règlement général complémentaire.- Voiries communales.- Abrogation et nouvelles dispositions.

9A – 1 Marchés publics.- Prise pour information, en application de l'article 234, alinéa 3 de la nouvelle loi communale, de décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins fixant les conditions du marché.

Question orale :

**Mme Verstraeten** : possibilité d'accueil des SDF.

Question écrite :

**15/01** M. Desmet : prime de naissance.

Uccle, le 15 janvier 2015.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal f.f.,

Luc PARMENTIER

Le Collège,

Armand DE DECKER  
Bourgmestre.